Les Gnarres Conseillers du Roy nre Sr tenus sa cour
des monnoyes Dore La Requeste faite au Roy par la
marchande de Rothelin tutrice de ses enfans Rendam
amortissans dauvergne Remboursement de la somme de
seize mil sept cens dor rla Vallois quelz auroient rentes
heritages Du contract mentionne en ceste Requeste fait par le
prince defunct dud. Sr Le procureur dudit
moyen Et tout veu Requert estre mande a la Court rendre dommes admz
ses la Vallois dudit sept cens Lud de Vente faite par
Charles Duc Dorleans a messire Stehan de Vignolles
archonestque de Narbonne de la Tre et seigneurie de
Bargerac pour les prix de seize mil dits dor Dom
les dits Vallois auroient dud noble dangleterre du
comte Tinalle mil escus Ordonnan ses le rentes prix de
fabrication des monnoyes dud temps estans de
leglise de sad court Et tout veu Considere Sont adm
certifficat au Roy nre Sr Que les dits dor forgez
du temps de sad vente et amenant Deputez le Gobin
Jamnde mre Jehan Fenestre an Jehan Davost
mre Nicolle qui certifient dou fin alloy quart de Karat de
remede Et de pregnante dud an mars ensuivant les dits
ancans quon noble Henry dangleterre Enquero de Dny
dumes douze grans et pesans les prix de mil escus
le mare dor fin de cinq cens dits Vallois avoyent lors cours
et mise pour Vingt trois sols pieces Sorbrent apres dm
Vallois Emprunte sols tournois piece selon les prix du
mare dor et pieces des dits Vallois en Angleterre qui seforgent apud
amo Romis et armes dud Sr Vont du la rente desdz
monnoyes Le Vingt sixme Jour de Mars mil cinq cens
quarante six

Les Gnarres Conseillers du Roy nre Sr tenus sa court
des monnoyes Dore la Requeste faite au Roy par dame
Jehanne de Rothelin tutrice des enfans dudit Sr
Vallois Contre rolleurs et Garde de la monnoye des dits